



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hépatite B et hépatite C

Question écrite n° 15261

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'importance des maladies du foie et des hépatites dans notre pays. Plus de 500 000 personnes sont porteuses chroniques des hépatites B et C et 4 000 décès seraient imputables à ces pathologies chaque année. Plusieurs mesures ont été proposées par les associations de lutte et de prise en charge des patients atteints de ces pathologies. Parmi elles figurent notamment une instance de démocratie sanitaire dédiée au suivi des pathologies, un meilleur dépistage des personnes, un encouragement à la vaccination, des mesures propres aux personnes toxicomanes visant à réduire les risques de contamination. Elle souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend initier pour prévenir ces maladies et accompagner les patients.

Texte de la réponse

Conscient de l'enjeu de santé publique représenté par les hépatites virales chroniques B et C, le ministère en charge de la santé a développé successivement trois plans de santé publique (1999-2002, 2002-2005 et 2009-2012), dont le dernier vient d'arriver à échéance. Les objectifs de ce plan ont été de diminuer le nombre de nouveaux cas d'infection, d'augmenter la couverture vaccinale contre l'hépatite B, de renforcer le dépistage pour permettre une prise en charge aussi précoce que possible, d'adapter les mesures nécessaires au milieu carcéral et de développer la surveillance épidémiologique et la recherche. Le comité national de suivi et de prospective désigné pour suivre la mise en oeuvre de ce plan et le groupe d'animation qui en émanait incluaient des représentants d'associations d'usagers ou de patients. L'évaluation du plan 2009-2012 a été confiée au haut conseil de la santé publique qui proposera des perspectives d'évolution pour la lutte contre les hépatites virales. Parallèlement, des études sont en cours pour évaluer les performances et la pertinence de nouveaux outils pour le dépistage des hépatites B et C (tests rapides d'orientation diagnostique, mesure de la fibrose du foie par élastométrie) afin que la haute autorité de santé puisse ensuite définir les stratégies de leur utilisation. Un appel à projets pour soutenir des actions d'incitation au dépistage des hépatites a été organisé et financé à hauteur de 250 000 € par la direction générale de la santé en 2012. Depuis le remboursement d'un vaccin hexavalent (incluant la valence contre l'hépatite B) en mars 2008, la couverture vaccinale contre l'hépatite B a régulièrement augmenté chez les nourrissons ; elle est estimée pour une dose de vaccin chez les nourrissons âgés de 6 mois à 86 % en 2011 alors qu'elle était de 31 % en 2007. Des réflexions sont en cours visant à développer la politique de réduction des risques chez les usagers de drogues, au regard de la persistance de la transmission de maladies infectieuses notamment de l'hépatite C. En ce qui concerne les personnes détenues, des groupes de travail santé-justice ont été constitués sur la prévention et la réduction des risques dans les lieux de détention et établiront des recommandations courant 2013. Face aux progrès thérapeutiques importants et à l'évolution nécessaire de la prise en charge et de l'accompagnement des patients, la ministre des affaires sociales et de la santé a souhaité disposer d'un rapport d'expertise sur les hépatites virales ; ce rapport sera disponible à la fin de l'année 2013. Dans le cadre des priorités qui seront développées dans la nouvelle stratégie nationale de santé, une attention particulière sera accordée à la lutte contre les hépatites virales chroniques.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15261

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 124

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6058